



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cooperatives et groupements

Question écrite n° 14902

Texte de la question

M Pierre Goldberg attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les prêts bonifiés accordés aux CUMA et sur la situation des CUMA en Auvergne. Il lui rappelle qu'à des questions écrites qu'il lui a posées en septembre et octobre 1988, il lui a répondu que « le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que les besoins de financement des CUMA soient satisfaits aux mieux, et que les files d'attente anormales constatées cette année puissent être résorbées ». La situation en Auvergne n'est toujours pas débloquée. C'est un obstacle à la coopération de production et nombre de CUMA doivent réaliser des courts termes d'attente ou hésitent à investir. Il lui demande les dispositions qu'il entend prendre pour réellement remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - L'attention du ministre de l'agriculture et de la forêt a été appelée sur les revendications formulées par la Confédération régionale des CUMA d'Auvergne, et notamment sur les difficultés d'accès aux financements bonifiés qui leur sont réservés. Les problèmes rencontrés ne sont pas spécifiques à cette région, bien qu'ils puissent y être plus sensibles du fait des besoins de modernisation propres aux zones défavorisées et de montagne. Convaincu que l'organisation collective des agriculteurs est une condition de la réussite du processus d'adaptation poursuivi par l'agriculture française, et que les CUMA jouent à ce titre un rôle éminent de rationalisation des investissements et de réduction des coûts de production, le ministre de l'agriculture et de la forêt est particulièrement sensible à cette préoccupation. L'attribution aux CUMA de financements privilégiés est en effet l'indispensable levier par lequel l'efficacité propre de ces structures collectives peut donner toute sa mesure. C'est pourquoi, face à l'allongement des délais de réalisation des prêts spéciaux constaté à la fin de l'année 1988, le Gouvernement s'était engagé à mettre en place en 1989 les moyens nécessaires pour faire face aux besoins annuels de financement des CUMA et pour résorber les files d'attente accumulées depuis l'an dernier. C'est ainsi que les quotas provisoires mis en place au premier semestre de 1989 dans l'attente de la fixation définitive des enveloppes de prêts bonifiés pour 1989 avaient été augmentés de 50 p 100 par rapport à la référence de 1988, ceci par dérogation aux règles de simple reconduction pratiquées dans ces circonstances. Les montants définitifs des enveloppes de prêts bonifiés pour 1989 sont désormais arrêtés. L'enveloppe des MTS-CUMA se monte à 700 MF en hausse de 55 p 100 par rapport à l'enveloppe initiale de 1988. Cette progression très substantielle, ainsi que l'actualisation des modalités de répartition des contingents alloués aux caisses régionales de Crédit agricole permettront de revenir en peu de temps à une situation normale.

Données clés

Auteur : [M. Goldberg Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14902

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2861